

**Procès-verbal de la première séance du Comité d'Accompagnement  
du Pacte pour un enseignement d'excellence**

02 février 2015

Présidé par

Mme Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Présents

M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) ;

M. Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS) ;

M. Xavier PRATS MONNE, représentant de l'Union Européenne, Directeur général de la DG Education et Culture ;

M. Yves POULLET, Recteur de l'Université de Namur (UNamur) ;

M. Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis (USaintLouis) ;

Mme Vinciane DE KEYSER, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique (FédESuC) ;

M. Toni BASTIANELLI, Président de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale (ARES) ;

M. Denis DUFRANE, Directeur- Président de la Haute École en HAINAUT (HEH) ;

Mme Fanny CONSTANT, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) ;

M. Raymond VANDEUREN, Administrateur délégué de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) ;

M. Etienne MICHEL, Secrétaire général du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) ;

M. Didier LETURCO, Directeur général adjoint (MFWB-AGERS) du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ;

M. Marc MANSIS, Secrétaire général de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) - Association Professionnelle du Personnel de l'Enseignement Libre (APPEL) ;

Mme Masanka TSHIMANGA, Présidente communautaire de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) - Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP-enseignement) ;

M. Eugène ERNST, Secrétaire général de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC- Enseignement) ;

M. Pascal CHARDOME, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) - Centrale Générale des Services Publics (CGSP-enseignement) ;

M. Joan LISMONT, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) - Syndicat de l'Enseignement Libre (SEL – SETCA) ;

Mme Joëlle LACROIX, Secrétaire générale de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) ;

M. Bernard HUBIEN, Secrétaire général de l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC) ;

M. Philippe VANDENABEELE, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire régional bruxellois de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) ;

M. Michel MICHIELS, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) ;

Mme Myriam GERARD, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ;

M. Philippe VAN MUYLDER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) ;

M. Eric THIRY, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM) ;

Mme Geneviève BOSSU, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Classes Moyennes (UCM) ;

Mme Sophie VASSEN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises à profit social (UNIPSO) ;

M. Bernard JOCKIN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire de la Commission Emploi – Formation – Education ;

Mme Frédérique MAWET, Secrétaire générale de Changements pour l'Égalité (Cgé) ;

M. Bernard DE VOS, Délégué général aux Droits de l'enfant ;

Mme Delphine CHABBERT, Directrice de la Ligue des familles.

### Représentés

M. Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Annick BRATUN ;

M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Pascale GENOT ;

Mme Isabelle SIMONIS, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentée par Mme Frédérique NISOL ;

M. Paul MAGNETTE, Ministre-Président de la Région wallonne, représenté par Mme Marie-Julie BAEKEN ;

M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, représenté par Mme Isabelle GRIPPA ;

M. Didier GOSUIN, Ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de la Formation professionnelle à la Commission communautaire française (CoCoF), représenté par M. Donat CARLIER.

M. Vincent BLONDEL, Recteur de l'Université Catholique de Louvain (UCL), représenté par M. Philippe PARMENTIER ;

M. Calogero CONTI, Recteur de l'Université de Mons (UMons), représenté par M. Bernard HARMEGNIES ;

M. Didier VIVIERS, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), représenté par Mme Cécile MOUCHERON ;

M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS), représenté par M. Pol SOUDAN ;

M. Olivier WILLOCX, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises de Bruxelles (BECI-UEB), représenté par M. Xavier DEHAN ;

M. Marc BECKER, Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), représenté par M. Roméo MATSAS ;

M. Vincent REUTER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union Wallonne des Entreprises (UWE), représenté par M. Jean DE LAME ;

M. Luc TAYART DE BORMS, Administrateur délégué de la Fondation Roi Baudouin, représenté par Mme Françoise PISSART, directrice ;

M. Andreas SCHLEICHER, représentant de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Director Education and Skills, représenté par M. Andrew McQUEEN (Observateur);

Mme Laurence WEERTS, cabinet de la Ministre.

#### Excusés

Mme Eliane TILLIEUX, Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne.

M. Albert CORHAY, Recteur de l'Université de Liège (ULg), représenté par Mme Dominique LAFONTAINE (excusée) ;

Mme Laurence MAHIEUX, représentante de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC- Enseignement) ;

Mme Isabelle MICHEL, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB).

#### **Ordre du jour**

- Objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence.
- Modalités de fonctionnement du Pacte pour un enseignement d'excellence.
- Méthodologie du Pacte pour un enseignement d'excellence.
- Agenda des travaux.

\*\*\*

Madame la Ministre Joëlle MILQUET ouvre la séance et remercie tous les participants de leur présence.

Elle signale que la liste des personnes présentes sera transmise ainsi qu'un projet de procès-verbal de cette réunion, très rapidement.

## **1) Les objectifs**

La MINISTRE présente les objectifs du Pacte. Le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est pas une réforme de plus, mais une démarche transversale, qui dépasse la durée de la législature, visant à renforcer la qualité de l'enseignement pour les quatre aspects essentiels qui composent le cadre scolaire. Il s'agit d'une démarche de renforcement de :

- la qualité de l'accompagnement, des performances et des parcours cohérents de chaque élève en vue de lui permettre d'atteindre les objectifs attendus, par une approche personnalisée, prenant en compte ses caractéristiques, et ce du maternel au supérieur ;
- la qualité de la formation, du soutien et de l'accompagnement des différents acteurs de l'enseignement ;
- la qualité de l'offre d'enseignement, des compétences et savoirs offerts à chaque élève et adaptés aux besoins de la société du 21<sup>e</sup> siècle ;
- la qualité et l'efficacité de la gouvernance de l'enseignement et des établissements scolaires.

Concrètement, l'objectif est de finaliser des Plans d'action autour de ces 4 thèmes. Les Plans d'action et la feuille de route qui les accompagnera formeront des éléments essentiels du Pacte.

## **2) Les modalités de fonctionnement**

### **Le processus participatif**

L'élaboration du Pacte repose sur un processus participatif, c'est-à-dire sur l'implication active de tous les acteurs. Cette démarche participative repose sur 4 éléments :

- le Comité d'accompagnement, le Groupe central chargé d'encadrer le processus et l'ensemble des Groupes de travail sont composés *des représentants de tous les acteurs de l'enseignement*.
- Depuis le 26 janvier 2015, un site spécifique « [pactedexcellence.be](http://pactedexcellence.be) » a été ouvert, en vue de rendre compte de l'évolution des travaux et des thèmes, de permettre les contributions de chaque acteur de l'enseignement, et de consulter plus largement notamment via des questionnaires en ligne.

- Pendant la période d’élaboration du Pacte, des débats, colloques, conférences ouverts et décentralisés, seront organisés.
- En fin de processus, une période de consultation, d’information, de débats et d’appropriation sera organisée durant une période de trois mois.

## **Le Comité d’accompagnement**

### ***Composition du Comité d’accompagnement***

Le Comité d’accompagnement est la structure faîtière du Pacte. Le Comité d’accompagnement est composé de 50 personnes – acteurs de l’enseignement ; issues du monde socio-économique ; du monde associatif ; du monde universitaire ; responsables politiques ; haut fonctionnaires de l’administration, y compris européenne et internationale. Afin de compléter ce Comité, il est demandé au Comité d’accompagnement des suggestions de noms de personnalités du « monde académique, scientifique et culturel ».

### ***Rôle du Comité d’accompagnement***

- Le rôle du Comité d’accompagnement est de se prononcer sur le résultat du travail proposé par le Groupe central. Le Groupe central remettra dès lors les résultats de ses travaux de façon régulière, ainsi que des propositions de suivi.
- Les membres du Comité d’accompagnement seront invités à se faire représenter systématiquement ou ponctuellement dans les différents Groupes de travail.
- Les membres du Comité d’accompagnement pourront être saisis de demandes spécifiques, en vue d’obtenir des éléments d’informations et des données spécifiques.

## **Le Groupe central (GC)**

### ***Composition du Groupe central***

- Le Groupe central est multidisciplinaire. Il est co-présidé par le Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la représentante de la ministre de l’Education.
- Le Groupe central sera composé d’un représentant détaché de chaque PO, de chaque famille syndicale d’enseignants, de chaque fédération d’associations de parents, de représentants de l’administration générale de l’Enseignement, d’un représentant du ministre de l’Enseignement Supérieur et d’un représentant de la ministre de l’Enseignement de Promotion sociale.
- Ces instances sont dès lors invitées à transmettre le plus rapidement possible le nom de leur représentant au sein du Groupe central, la première réunion étant fixée au jeudi 12 février (après-midi).

### ***Rôle du Groupe central***

- Le Groupe central assure le suivi de l'élaboration et de l'exécution concrète du Pacte.
- Il est assisté du « Bureau du Pacte » composé de membres du cabinet et de l'administration et est chargé d'instruire les dossiers pour le Groupe central, notamment les propositions de cahier des charges à destination des Groupes de travail, et d'assurer le suivi des travaux. Il travaille en collaboration avec les équipes universitaires chargées d'accompagner le processus.
- Le Groupe central assure la coordination de l'ensemble du processus d'élaboration du Pacte (phases 1 à 3) : il donne mandats aux 6 Groupes de travail, détermine leur composition et assure le suivi de leurs travaux.
- Il prend les décisions et arbitrages relatifs aux résultats des travaux des Groupes de travail et des propositions à soumettre au Comité d'accompagnement. Il peut également saisir le Comité d'accompagnement pour des arbitrages.
- Il assure le suivi de l'exécution du Pacte pour un enseignement d'excellence.

### **Le Comité scientifique (CS)**

#### ***Composition du Comité scientifique***

- Le Comité scientifique est composé d'un chercheur de chacune des 6 universités et d'un chercheur des Hautes écoles.
- Les Recteurs des universités et les Hautes Ecoles sont invités à communiquer dans les 8 jours le nom de ce chercheur.

#### ***Rôle du Comité scientifique***

- Le Comité scientifique et le Bureau du Pacte proposent au Groupe central une méthodologie à suivre dans les Groupes de travail.
- Le Comité scientifique réalise des recherches spécifiques dans le cadre des thématiques proposées, ainsi que des analyses et des recommandations en matière de qualité et d'innovation pédagogique.
- Le Comité scientifique ou certaines équipes universitaires et, le cas échéant, des supports externes assurent la gestion des modalités de consultation des acteurs, parents et élèves via des focus Groups, des rencontres décentralisées, des enquêtes et questionnaires en ligne ou autres.
- Le Comité scientifique se distingue du pool d'experts belges et étrangers.

### **Les Groupes de travail (GT)**

#### ***Composition des Groupes de travail***

- La composition des Groupes de travail est avalisée par le Groupe central.
- Le secrétariat de chaque Groupe de travail est assuré par une des six universités.

#### ***Rôle des Groupes de travail***

- Le travail des Groupes de travail est encadré par une note méthodologique validée par le Groupe central.

- Les Groupes de travail peuvent initier des enquêtes, solliciter les experts, des contributions, suggérer des processus de participation complémentaires (focus groupe, etc). L'ensemble est encadré par la note méthodologique.
- Les 6 Groupes de travail transmettent leurs contributions, et celles des sous-groupes, au Groupe central (qui fait rapport au Comité d'accompagnement).
- Les 4 Groupes de travail thématiques (phase 3) coordonnent également des sous-groupes de travail.
- Les deux premiers Groupes de travail entameront leurs travaux à la mi-février.
- Le Groupe de travail « diagnostic » établi un état des lieux. Il se finalisera son rapport mi-avril et fera régulièrement état de ses travaux d'ici-là ; son secrétariat est assuré par l'Université de Mons. Le Groupe de travail « sens, valeurs, missions et objectifs » finalisera son rapport pour la mi-avril 2015. Son secrétariat est assuré par l'Université de Namur.
- Les deux Groupes de travail pourront éventuellement continuer à se réunir au cours des phases ultérieures du processus.

### **3) La méthodologie**

- La méthodologie suivie sera proposée par une équipe universitaire de Saint-Louis et le Bureau du Pacte, au premier Groupe central qui l'adopte.
- La note méthodologique sera ensuite transmise au Comité d'accompagnement, ainsi que la composition des 2 premiers groupes de travail.
- Le cahier des charges et notes à destination des Groupes de travail sont également élaborés par les équipes universitaires et le Bureau, soumis au Groupe central qui les valide, et ensuite transmis aux Groupes de travail pour baliser leur tâche.

### **4) L'agenda des travaux**

- Présentation de la ligne du temps en 6 phases.
- Le Comité d'accompagnement se réunit en moyenne toutes les 6 semaines à Bruxelles et à la fin de chaque phase, le lundi de 12h30 à 14h30.  
Les dates prévues sont les suivantes :  
Phase 1 : 02/02/2015 – 16/03/2015 – 27/04/2015  
Phase 2 : 04/05/2015  
Phase 3 : 15/06/2015 – 31/08/2015 – 26/10/2015 – 14/12/2015  
Phase 4 : 15/02/2016 – 21/03/2016  
Phase 5 : 11/04/2016
- Groupe central : réunion hebdomadaire, le jeudi. La première réunion a lieu le jeudi 12 février à Bruxelles.

## Questions posées à Madame le Ministre, Joëlle Milquet.

Mme Frédérique MAWET, Secrétaire générale de Changements pour l'Égalité (CGé).

Mme MAWET interroge Mme la Ministre sur le délai dont disposeront les membres du Comité d'accompagnement pour s'approprier les notes intermédiaires ou de synthèse émanant des Groupes de travail via le Groupe central.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET indique qu'un délai minimal de 3 jours entre la réception de ces notes et la tenue d'un Comité d'accompagnement sera respecté, et même, dans la mesure du possible, comme le suggère Mme MAWET, le respect d'un intervalle d'une semaine entre la réception de ces documents par les membres du Comité d'accompagnement et la séance suivante du Comité. Le premier Groupe central examinera cette question le 12 février.

Mme MAWET interroge ensuite Mme la Ministre sur la question de savoir comment s'est décidée la composition du Groupe central, sur quels critères et sur base de quel enjeu.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET répond que c'est le pragmatisme qui a présidé à ces décisions et, singulièrement, la nécessité de constituer un groupe opérationnel et organisationnel efficace. Le Groupe central va accompagner tout le processus et se réunira chaque semaine. Il était donc nécessaire d'y réunir des représentants d'associations capables d'un important investissement, y compris en temps, et en mesure de représenter leur institution. Vu ces contraintes, le Groupe central est forcément quantitativement plus restreint que le Comité d'accompagnement. Mme la Ministre rappelle par ailleurs que les Groupes et sous-groupes de travail seront ouverts à toutes les expertises et donc ouverts en termes d'invités et que qu'au final, le Comité d'accompagnement aura un pouvoir de contrôle sur toutes les propositions de notes ou pistes d'action proposées par les Groupes de travail et relayées/synthétisées par le Groupe central.

Mme MAWET interroge ensuite Mme la Ministre sur la question des arbitrages : lorsque des désaccords surviendront, où et comment seront-ils réglés ?

Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique que les arbitrages se joueront à tous les niveaux, mais que les éléments clés arriveront au Comité d'accompagnement qui aura donc, vu sa qualité, un rôle d'arbitre prépondérant pour dénouer les axes de tension majeurs. Mme la Ministre ajoute cependant que bon nombre d'arbitrages auront été réalisés en amont, au sein même des Groupes de travail, au sein du Groupe central, en concertation avec le Comité scientifique puis, en aval, au gouvernement.

Mme Myriam GERARD, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC).

Mme GERARD interpelle tout d'abord la Ministre sur le fait que pour réussir le pari ambitieux du Pacte, sans doute faudra-t-il oser dépasser les clivages habituels et s'imposer l'objectif de « faire bouger les lignes ».

Mme la Ministre Joëlle MILQUET partage l'avis de Mme GERARD. Il convient selon Mme la Ministre d'oser aborder tous les sujets sans tabou et pour tous, d'oser quitter sa zone de confort habituelle. Mme la Ministre relève qu'un *momentum* favorable est atteint, dans la mesure où, de toutes parts, y compris du monde de l'entreprise, émerge ce sentiment de priorité et d'urgence par rapport à



l'enseignement. Et que, dès lors, le temps est venu d'envisager l'école de manière décloisonnée en dépassant les clivages récurrents.

Mme GERARD interroge ensuite Mme la Ministre sur la manière dont le projet du Pacte pourra, conformément à son ambition, s'étendre au-delà du calendrier politique habituel. Comment intégrer l'éventualité d'un changement de majorité et assurer la continuité ?

Pour atteindre cet objectif, Mme la Ministre Joëlle MILQUET exprime son souhait d'associer autant que possible tous les partis au processus d'élaboration du Pacte, y compris ceux qui sont dans l'opposition. Ainsi, Mme la Ministre explique son idée d'associer le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier concernant certaines questions, par exemple les rythmes scolaires ou le cours de citoyenneté. Par ailleurs, Mme la Ministre ajoute que le Pacte s'élaborera avec les acteurs de monde de l'enseignement, dont la plupart, que ce soit au sein des fédérations de Pouvoirs organisateurs ou au sein de l'administration par exemple, resteront par-delà la législature, ce qui peut constituer une garantie de pérennisation du Pacte.

M. Yves POULLET, Recteur de l'Université de Namur (UNamur).

M. POULLET interroge Mme la Ministre sur le Site web « Pacted'excellence.be » : il désire savoir ce qui est prévu pour exploiter au mieux les contributions qui y sont déposées ; il se demande également ce qui est prévu en terme de modérateur.

Madame la Ministre Joëlle Milquet explique que le site est à la fois un lieu d'information sur le processus du Pacte, « en temps réel », et un lieu d'expression pour les citoyens. La première série de questions en ligne concerne les aspects diagnostic et sens, missions, valeurs de l'enseignement, en phase donc avec le démarrage du processus du Pacte. Concernant la modération, la Ministre explique que ce site n'est pas un forum et que dès lors, la modération en tant que telle n'est pas nécessaire. Quant à l'exploitation des résultats, il est prévu de la confier à un organisme spécialisé, sur la base d'un appel d'offre, afin d'assurer une gestion professionnelle du site.

M. POULLET interpelle Mme la ministre sur la formation des enseignants : il désire savoir comment cet aspect pourra être intégré dans le Pacte.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET indique qu'une collaboration est prévue avec M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui se traduit d'ailleurs par la présence de sa représentante au sein de ce Comité d'accompagnement. Des discussions doivent encore avoir lieu pour voir comment se fera la collaboration avec M. MARCOURT au sein du Groupe central et des liens avec les groupes de travail. Par ailleurs la Ministre SIMONIS est également membre du Comité d'accompagnement et est représentée au sein du Groupe central.

Mme Delphine CHABBERT, directrice de la Ligue des familles.

Mme CHABBERT interroge Mme la Ministre sur l'association du monde de l'enfance au Pacte et sur le fait de savoir s'il est prévu de travailler sur l'approche extra-scolaire.

Vu ses fonctions de Ministre de l'Enfance, Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique qu'elle est forcément sensible à cette problématique qui sera bien entendu abordée dans le processus du Pacte.

Concernant l'extra-scolaire, Mme la Ministre relève notamment l'implication de la Fondation Roi Baudouin dans le processus qui peut apporter son expertise en matière de travail avec les parents. C'est également le cas des associations de parents impliquées. Ces problématiques sont clairement au programme des Groupes de travail du Pacte, dès la phase diagnostique et dans le groupe « acteurs ».

Mme Fanny CONSTANT, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).

Mme CONSTANT interroge Mme la Ministre sur l'intégration des nouvelles technologies dans les Groupes de travail. Elle se demande s'il ne conviendrait pas de créer un groupe entièrement dédié à ce thème et voudrait savoir quand, par qui et comment seront créés les sous-groupes de travail.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique que les six Groupes ont été déterminés dans un souci de clarté. Elle ajoute que la problématique du numérique, dès lors qu'elle est transversale, sera présente dans plusieurs Groupes/sous-groupes, notamment au sein des Groupes savoirs, élèves et gouvernance.

Par ailleurs, Mme la Ministre précise que c'est le Groupe central qui doit préparer la suite du travail, y compris l'arborescence des sous-groupes de travail et leur agenda.

M. Etienne MICHEL, Secrétaire général du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC).

M. MICHEL rappelle que le numérique interroge aussi la manière dont on va enseigner. Il impactera tant les contenus que les méthodes d'enseignement. M. MICHEL souligne donc l'urgence qu'il y a à bien distinguer ces éléments et à travailler ces aspects des choses. Par ailleurs, M. MICHEL incite à réfléchir aux méthodes d'apprentissage en langues modernes.

Madame la Ministre Joëlle MILQUET explique que le numérique est bien une matière transversale et qu'à ce titre, elle sera, comme dit précédemment, abordée dans plusieurs Groupes de travail. Concernant les apprentissages, que ce soit en langues ou par le biais de procédés numériques, le sous-groupe « élèves » se saisira aussi de ces problématiques. Mme la Ministre insiste sur le fait que les Groupes de travail ou sous-groupes se concerteront. Mme la Ministre rappelle par ailleurs que les référentiels en langue sont en cours de réécriture.

M. Pascal CHARDOME, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) - Centrale Générale des Services Publics (CGSP-enseignement).

M. CHARDOME se demande, vu le timing prévu, s'il ne conviendrait pas de limiter le nombre de thématiques abordées au sein des groupes de travail pour éviter le risque d'un traitement superficiel.

Mme la Ministre répond qu'il est prévu que les Groupes / sous-groupes de travail travaillent en établissant des priorités prévues par les « cahiers de charge » qui leurs sont adressés. Elle explique qu'un phasage en fonction de ces priorités pourra être établi. Mme la Ministre ajoute que des projets de réforme prévus dans la DPC sont déjà en cours, et que des ponts seront établis entre les chantiers du Pacte et les initiatives de la DPC.

M. Bernard HUBIEN, Secrétaire général de l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC).

M. HUBIEN souhaite savoir comment le processus du Pacte va intégrer les projets pilote comme Décolâge et des organes comme le CEF ou la Commission de pilotage.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique que le projet Décolâge n'est en rien délaissé, bien au contraire, qu'il s'agit d'un projet consensuel ayant bénéficié d'une analyse positive du professeur Dupriez (UCL). Elle indique qu'il conviendra de l'étendre vers le secondaire, de le rendre plus visible et d'y mettre les moyens. Ce projet est donc à verser parmi les « bonnes pratiques » que le processus du Pacte veut repérer et dont il souhaite la diffusion. Mme la Ministre ajoute que le CEF est déjà mis à contribution dans le cadre d'un état des lieux du Contrat pour l'Ecole qui devrait arriver sous peu et sera versé dans le Groupe de travail « état des lieux ». La Commission de pilotage sera également mise à contribution. Elle rappelle ce principe : le processus du Pacte est inclusif, ouvert, qui veut y contribuer, doit y travailler.

Mme Frédérique MAWET, Secrétaire générale de Changements pour l'Egalité (CGé).

Mme MAWET insiste sur la priorité que constitue la lutte contre les inégalités et indique le fait qu'une association comme ATD quart monde est importante pour comprendre les parents des milieux précarisés : elle se demande comment et où les intégrer dans le processus.

Mme la Ministre MILQUET indique que l'implication se fera via les Groupes de travail et les sous-groupes. Mme MAWET se demande par ailleurs s'il est prévu de faire l'état des lieux de ce qui peut expliquer que des réformes antérieures aient échoué.

Mme la Ministre répond que le CEF apportera une précieuse contribution au bilan de la mise en œuvre du Contrat pour l'école et que de manière plus générale, ce bilan sera effectué dans le cadre du Groupe « état des lieux ».

Mme la Ministre souhaite rappeler que les réformes mises en œuvre antérieurement, si elles ne sont pas parfaites, produisent néanmoins certains effets positifs que l'OCDE a d'ailleurs récemment soulignés.

Mme Myriam GERARD, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC).

Mme GERAD souligne toute l'importance de l'apport du Centre Bruxellois de l'action Interculturelle ; elle insiste sur les problématiques particulières liées aux primo-arrivants, à la question du FLE à l'école et des approches particulières qui en découlent, autant de phénomènes « qui interpellent le système scolaire de façon considérable ».

Mme la Ministre explique qu'elle est pleinement consciente de l'importance et de la complexité de ces problématiques. Elle précise qu'il sera tenu compte des apports du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle et de son récent rapport. Elle ajoute que la question des primo-arrivants et de leur scolarité vaut bien un groupe de travail à elle seule.

Mme Isabelle GRIPPA, représentante de M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme GRIPPA souligne qu'il est important que le cabinet de M. VERVOORT puisse apporter son expertise dans les différents groupes, comme par exemple sur la question du nombre de places dans les écoles.

Mme la Ministre redit son intention d'associer les différents Ministres de la FWB ou régionaux dont les matières sont en lien avec le processus du Pacte.

M. Roméo MATSAS, représentant de M. Marc BECKER, Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC).

M. MATSAS demande si la CSC sera présente dans les Groupes de travail.

Mme la Ministre répond que la famille politique de M. MATSAS est déjà présente dans le Groupe central. Elle rappelle que le Groupe central coordonne, et qu'il sera appelé à préciser la composition des Groupes de travail.

Mme Fanny CONSTANT, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).

Mme CONSTANT voudrait que soient prises toutes les précautions d'usage pour que les informations issues des Groupes de travail soient coordonnées au mieux, pour éviter le « saucissonnage » du travail. Elle rappelle que l'ambition du Pacte doit être de nature systémique. Elle appelle les équipes universitaires à cet élément de vigilance.

Mme la Ministre rappelle que la transversalité est au cœur de la philosophie du Pacte. Elle explique que les Groupes de travail ont pour vocation d'apporter des « inputs » essentiels, mais que l'articulation globale reviendra au Groupe central, en concertation avec le Comité scientifique. Ces instances seront garantes de la cohérence globale, de la mise en lien. Elle ajoute que les sous-groupes de travail seront appelés à collaborer régulièrement.

\*\*\*

Madame la Ministre Joëlle MILQUET remercie toutes les personnes présentes pour leur implication et leurs contributions futures.

La séance est levée à 14h15.